

Compte Rendu de la réunion
du Conseil Municipal
du 19 Novembre 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 19 Novembre 2019 à 18h30. 8 membres sont présents, 7 membres sont absents avec procuration (Mme BERNAY Laure qui a donné procuration à Mme BAERT Audrey, M. FUSTIER Julien qui a donné procuration à M. FOUGEIROL Julien, Mme LEBRAT Maria qui a donné procuration à M. TEYSSIER Didier, M. LEVEQUE Michel qui a donné procuration à Mme ROCHETTE Marie-Laure, Mme PAYSSERAND Sandrine qui a donné procuration à Mme DAL PRA Laurence, Mme PERMINGEAT Valérie qui a donné procuration à M. ROUBY Jérôme, M. PERROLLAZ Claude qui a donné procuration à M. BERNAY Daniel).

Secrétaire de séance : Madame BAERT Audrey

Le compte rendu du Lundi 08 octobre 2019 est adopté à l'unanimité.

Affaires diverses :

- **Intempéries du 14 Novembre 2019 :** A 20h le CODIS a contacté M. le Maire pour l'informer d'une évacuation du secteur de la brasserie. Le point de dangerosité se situait au-dessus de la maison de la famille RISSOAN, où des arcs électriques se sont formés. La salle des fêtes a été immédiatement ouverte. Mais la commune n'avait plus de moyens de communication. Enedis étant injoignable, il a fallu trouver une solution pour héberger une partie de la population. Certains sinistrés ont pu être hébergé par de la famille ou des amis. Le lendemain matin, les habitants ne pouvaient toujours pas accéder à leur habitation. Des panneaux ont été affichés en mairie pour rassembler les populations en difficultés au complexe polyvalent. Des rallonges ont été tirées depuis l'entreprise Porcher pour alimenter électriquement le complexe. Certains foyers n'avaient également plus d'accès à l'eau potable. L'école a été fermée et les repas de l'école ont été récupérés pour être servis à la population. Cela nous a permis de nous rendre compte que sans électricité et moyens de communications, il était difficile de déployer le PCS, mais la mairie a essayé de faire au mieux pour gérer cette situation inhabituelle. Il semble intéressant de conventionner à l'avenir avec l'entreprise Porcher afin de pouvoir bénéficier d'électricité au complexe polyvalent en situation de crise. Un courrier va être transmis à la société ENEDIS afin de leur demander d'avoir une politique d'enfouissement des réseaux plus agressive.

Dates à retenir :

- **Du 13 au 23 décembre 2019 :** Semaine de Noël
- **08 Janvier 2019 à 19h00 :** Cérémonie des Vœux à la salle de la Barnaudoise

Vote des Délibérations

Convention de mandat avec le Syndicat Intercommunal Ouvèze Payre et la commune de St-Cierge La-Serre : Alimentation en eau potable et aménagement de voirie au Hameau des Rancs situé sur la commune de St Julien en St-Alban

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le principe de financement de ces travaux à hauteur de 50 %
- Valide la proposition de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de St Cierge pour ces travaux
- Autorise M. le Maire à signer la convention de mandat correspondante

Recensement de la population : Recrutement des agents recenseurs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité charge le Maire :

- De procéder aux enquêtes de recensement

- De procéder au recrutement de 3 agents recenseurs
- De désigner un coordonnateur communal
- Décide que la rémunération des agents recenseurs se fera sur la base d'un forfait fixé à 1 300 € net par agent recenseur avec, en plus, une indemnité kilométrique basée sur le tarif de remboursement du Centre des Impôts.

Désaffectation partielle de la parcelle ZH 604 – Projet de Zone de commerce

Après en avoir délibéré par 12 voix pour, et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain et Mme ROCHETTE Marie-Laure), le Conseil Municipal :

- Constate la désaffectation d'une partie de la parcelle (28m²) sur laquelle est située la rue « Jacques Brel » ;
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent dossier.

Déclassement de la parcelle ZH 604 B – Projet de Zone de commerce

Après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel , M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure), le Conseil Municipal :

- Accepte le déclassement de la future parcelle ZH 604 B (28m²) du domaine public communal ;
- Précise que désormais cette parcelle appartient au patrimoine privé de la commune ;
- Autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant au présent dossier.

Vente d'un terrain à l'entreprise RAMPA – Zone de commerce

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain, Mme ROCHETTE Marie-Laure) :

- Procède au retrait de la délibération n°4 du 12 février 2019 ;
- Approuve la cession au profit de la société RAMPA des parcelles susvisées pour une superficie totale de 599 m² moyennant le prix de 100 € du m² ;
- Autorise la société RAMPA à effectuer à ses frais exclusifs toutes démarches auprès de toutes administrations, en vue de tous certificats d'urbanisme, permis de construire, et en général, de toutes autorisations ou informations quelconques et à procéder à la réalisation des travaux de sondage, piquetage, étude de sol et sous-sol ;
- Autorise M. le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir ainsi que tous documents s'y rapportant.

Autorisation des dépenses d'engagement d'investissement sur l'exercice 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (M. LEVEQUE Michel, M. MATEUIL Alain et Mme ROCHETTE Marie-Laure) autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sur le budget de la commune dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent tel que proposé au Conseil Municipal et précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2020.

Subvention exceptionnelle à l'Olympique Sportif Vallée de l'Ouvèze (OSVO)

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accéder à la proposition de M. le Maire et d'attribuer une subvention, à titre exceptionnel, de 500 € à l'OSVO.

Subvention exceptionnelle en faveur de la commune de LE TEIL suite au tremblement de terre du 11 Novembre 2019

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la commune de LE TEIL.

Subvention exceptionnelle à La Croix Rouge

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'accéder à la proposition de M. le Maire et d'attribuer une subvention, à titre exceptionnel, de 500 € à La Croix Rouge.

La séance est levée à 20h10

